

Gestes de premiers secours pour les assistantes maternelles - 1 jour

PUBLIC CONCERNÉ

Cet enseignement s'adresse aux assistantes maternelles, nourrices, assistantes familiales, garde d'enfants.

OBJECTIFS

Acquérir les connaissances nécessaires à la bonne exécution des gestes destinés à préserver l'intégrité physique d'un enfant ou dans l'attente de l'arrivée des secours.

CONTENU DE LA FORMATION

- 1. Les risques à la maison :**
 - La cuisine, le salon, la salle de bain, la chambre, le jardin, le garage.
- 2. Les risques liés à la voiture :**
 - Le transport des enfants dans la voiture.
- 3. Le risque d'incendie.**
- 4. Situations et conduite à tenir face à :**
 - L'enfant a avalé...
 - Les morsures et piqûres d'animaux,
 - Le coup de chaleur,
 - La crise convulsive,
 - La noyade,
 - L'étouffement,
 - Le saignement,
 - L'inconscience,
 - L'arrêt respiratoire,
 - La brûlure,
 - Le traumatisme du dos, de la tête ou de la nuque.
- 5. Protection et Alerte :** savoir transmettre les informations nécessaires et spécifiques à la petite enfance pour une arrivée rapide des secours.
- 6. Les gestes et postures professionnels.**

Synthèse et bilan de la formation.

Le contenu de cette formation peut être modifié selon les risques spécifiques rencontrés dans l'entreprise.

Pour plus d'information, nous contacter.

VALIDATION

Une attestation de formation est délivrée aux stagiaires ayant suivi l'intégralité de la session.

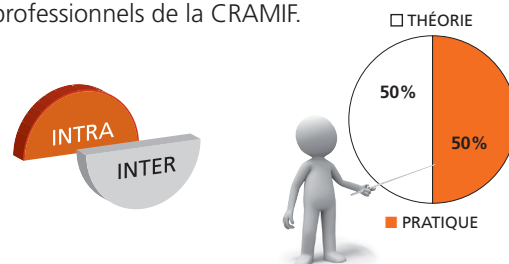
INFOS PRATIQUES

REF : S-011

Durée : 6h sur 1 jour.

Nombre de stagiaires : 4 à 10 maximum, (nous consulter pour plus de personnes).

Intervenants FPSI : sapeurs pompiers en activité, moniteurs et instructeurs « Sauveteur Secouriste du Travail », titulaires du module Prévention des risques professionnels de la CRAMIF.



LA RÉGLEMENTATION

Article R. 4224-14 : Les lieux de travail sont équipés d'un matériel de premiers secours adapté à la nature des risques et facilement accessible.

Article R. 4224-15 : Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence dans chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux et chaque chantier employant vingt travailleurs au moins pendant plus de quinze jours où sont réalisés des travaux dangereux... **Article R.4224-16**

Et se reporter aux articles suivants **R.4141-17** et à l'extrait du code pénal (article 223-6) relatif à la non assistance à personne en danger. *

SUPPORTS - MATERIEL

- 3 mannequins : adulte, enfant, nourrisson.
- 1 kit de maquillage.
- 1 kit cas concrets.
- 1 kit hygiène par stagiaire.
- Vidéoprojecteur.
- Ordinateur portable.
- Visiographe.
- Protocole d'hygiène à la fin de chaque formation.

Remis au stagiaire :

- Un porte clé bouche à bouche.
- Un livre illustré, en couleur (nous consulter).

NOUS CONTACTER :

70 Avenue de la Division Leclerc - 91160 Ballainvilliers

Tél : +33 (1) 69 63 04 47 - Fax : +33 (1) 69 63 01 67

mail : contact@fpsi.fr - www.fpsi.fr

